

## Méditation 2ème dimanche de Pâques-Année B Fête de la Divine Miséricorde

### La résurrection du Christ : source de vie nouvelle – grâce de communion

1ère lecture : Actes des Apôtres 4, 32-35 ; Psaume 117 ; 2ème lecture : 1 Jean 5, 1-6 ; Évangile : St Jean 20, 19-31

La semaine de l'octave de Pâques a ouvert le cycle du temps pascal qui s'achèvera à la Pentecôte.

« C'était après la mort de Jésus. Le soir venu, en ce premier jour de la semaine, alors que les portes du lieu où se trouvaient les disciples étaient verrouillées par crainte des Juifs, Jésus vint, il était là au milieu d'eux. Il leur dit : « La paix soit avec vous ! [...]. De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie. [...] Recevez l'Esprit Saint. À qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis ; à qui vous maintiendrez ses péchés, ils seront maintenus » » (St Jean 20,19-23)

Après sa résurrection, le Christ, notre Seigneur, triomphant des limitations terrestres, se manifesta, par des apparitions, à ses disciples qui avaient été témoins de sa vie et de sa mort. Il leur apporte la paix et il leur donne mission d'annoncer aux hommes l'effusion de l'Esprit Saint et le pardon.

**La Paix** qui est celle du Crucifié Ressuscité, « *Je vous donne ma paix* », prend sa source dans le sacrifice suprême de la Croix. Une paix définitivement acquise, fruit de l'Alliance nouvelle et éternelle, source d'une vie nouvelle et d'une profonde communion entre le Christ et ses apôtres, entre les apôtres eux-mêmes et entre les apôtres et les croyants. Elle transfigure l'histoire des apôtres et ouvre des perspectives de vie nouvelle aux croyants dans l'Esprit du Ressuscité. Le Christ Ressuscité garantit cette paix par le don de l'Esprit Saint.

**L'Esprit-Saint** « *le doigt qui œuvre au nom du Père* » recrée et fait toutes choses nouvelles. La vie et l'œuvre des apôtres en témoignent. « *C'est avec une grande puissance que les Apôtres rendaient témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus, et une grâce abondante reposait sur eux tous* » (Actes des Apôtres 4, 33). L'Église confesse que l'Esprit Saint poursuit la mission du Christ dans le monde et achève toute sanctification (Prière eucharistique n° IV). Il anime l'Église et agit sans cesse dans le cœur de celles et ceux qui croient en Jésus-Christ ainsi que dans le cœur des hommes et des femmes de bonne volonté. Il est à l'origine de tout effort de réconciliation

**Le Pardon.** Jésus choisit le jour de sa résurrection, « *premier jour de la semaine* » pour instituer le sacrement de pénitence et de la réconciliation, car il est mort et ressuscité pour réconcilier avec Dieu les hommes pécheurs (Cf. Catéchisme de l'Église Catholique, n° 1485-1498). Rendons grâce à Dieu de sa Miséricorde qui s'étend d'âge en âge.

L'Église célèbre aujourd'hui la **Divine Miséricorde**, fête instaurée par Saint Jean-Paul II le 30 avril 2000 lors de la canonisation de Sœur Faustine. Lors de son pontificat Saint Jean-Paul II a enseigné et rappelé l'obligation de confesser ses péchés graves au moins une fois par an (Cf. Motu proprio de Jean-Paul II "*Misericordia Dei*" § 8, en 2002). Les grandes fêtes religieuses durant l'année peuvent servir de repères pour revenir vers Dieu par le sacrement de pénitence et de réconciliation. Le temps de l'avent et le temps du carême sont aussi des moments privilégiés pour recevoir le sacrement de pénitence et le pardon. Il est plus facile de se confesser quand on le fait régulièrement que d'une manière occasionnelle. L'Église fait de cette fête non seulement un précieux héritage de Saint Jean-Paul II mais surtout une assurance et une puissance de vie nouvelle reçue du Cœur du Crucifié-Ressuscité.

L'idéal de la communauté primitive n'était pas seulement la mise en commun des biens matériels, mais l'union des cœurs, d'où la mise en oeuvre d'une solidarité concrète et même d'une désappropriation radicale dans la perspective du Royaume. « *La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme ; et personne ne se disait propriétaire de ce qu'il possédait, mais on mettait tout en commun* » (Actes des Apôtres 4,32). Les premiers chrétiens étaient unis par la foi en Christ Ressuscité. La vie entre eux était une communion fraternelle concrétisée par le partage de leurs biens. L'Esprit Saint, le pardon et la paix sont au fondement de leur vie et œuvre.

Les témoins oculaires du Christ ressuscité ont dû eux aussi poser un acte de foi « *Mon Seigneur et mon Dieu* ». À chacun de nous est demandé un acte personnel de foi sur la parole des apôtres et dans la lumière intérieure de l'Esprit-Saint. « *Heureux ceux qui croient sans avoir vu* » (Jean 20, 29).

Saint Jean rappelle le sens que donne la Foi à toute vie : devenir enfant de Dieu et être vainqueur du monde. La Foi nous associe à la victoire du Christ ressuscité, nous fait progresser dans la compréhension des événements de sa vie et nous fait maintenant communier à sa gloire.

La résurrection de Jésus-Christ est l'acte fondateur de l'Église. Dans ce grand sacrement qu'est l'Église, les gestes rédempteurs du ressuscité se prolongent par les sacrements, signes de notre foi. Chaque fois que nous aurons besoin d'être relevés, communions au mystère qui a relevé toute l'humanité déchue. Ouvrons-nous à la présence du Christ ressuscité qui par son Esprit nous donne sa Miséricorde et sa Paix.

La Foi et l'Eucharistie ne cesseront jamais d'entretenir dans nos âmes la vie du Christ ressuscité.

**Bonne fête de la Divine Miséricorde**

Abbé Séverin Voedzo